Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260701-DEL_2026_116-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 24 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, M Kévin STEINBACHER, Mme Muriel BEZIEL, M Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M Vincent REMY, M. Thierry BURLOT, M Jean-Patrick GUIBOUT, M Michel BOUCHALAIS, Mme Guenhaëlle VEDIE, M. Christian CHAUFOUR, M Michel MOREL, M Jean-Jacques FOUCHER, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, M Frédéric DENOUAL, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Jeanne BOUVIER, M Bruno DESLANDES, M Ernest MARTIN, Mme Nolwenn GUILLOU, Mme Emilie BELLOT, M Stanislas DU GUERNY, M Christophe FICHET,

Absents représentés :
- M. Eric DYEVRE donne pouvoir à M. Vincent REMY
- M. Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN donne pouvoir à Mme Noémie BROSSAULT
- Mme Marie BOURGOIN donne pouvoir à Mme Gwenhaëlle VEDIE
- Mme Lucie PRIEUR donne pouvoir à Mme Emilie BELLOT
- Mme Mirella JEAN DE DIEU donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL

Mme Nathalie ROBLOT est nommée secrétaire de séance
par le Conseil Municipal

Affaire inscrite à l'ordre du jour

AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

DELIBERATION N° 2026/116 - SDE35 - TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS AVENUE EDOUARD VII TRANCHE 1 – AVENANT A LA CONVENTION

Présents : 28 **Représentés** : 05 **Votants** : 33

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260701-DEL_2026_116-DE

Le 11 décembre 2023, le Conseil municipal de Dinard a approuvé la convention du SDE35 OPCT-00256 pour effectuer des travaux d'effacement de réseaux sur l'avenue Edouard VII tranche 1 (entre la place de la République et le boulevard Lhotelier).
La participation financière de la Ville y étant définie comme suit :

- Travaux sur le réseau électrique : 196 068,56 €TTC
- Travaux sur le réseau d'éclairage public : 269 000,54 €TTC
- Travaux sur les infrastructures de télécommunications : 67 849,16 €TTC

Soit un montant total de 532 908,26 €TTC.

Par un courrier du 6 mai 2026, le SDE35 informe la collectivité qu'il y a un dépassement de l'enveloppe prévisionnelle de travaux sur l'ensemble des réseaux aériens, due notamment à la réalisation de travaux supplémentaires : mise en place d'une seconde déviation en septembre 2024 par suite de la réouverture de l'avenue Edouard VII pendant l'été ; l'utilisation d'un brise roche hydraulique sur 50m et la plus-value du terrassement en parallèle et en croisement de réseaux sensibles existants.
Ce dépassement modifie les modalités financières de la convention initiale.

Ces modalités ont été reformulées dans un avenant n°1 portant la participation de la Ville à :

- Travaux sur le réseau électrique : 200 494,72 €TTC (+ 4 436,16 €TTC)
- Travaux sur le réseau d'éclairage public : 273 997,09 €TTC (+ 4 996,55 €TTC)
- Travaux sur les infrastructures de télécommunications : 68 206,38 €TTC (+ 357,22 €TTC)

Soit un montant total de 542 698,19 €TTC, ce qui correspond à une augmentation de 9 789,93 €TTC.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2023/236 en date 11 décembre 2023 autorisant les travaux d'effacement de réseaux sur l'avenue Edouard VII,

Vu la convention du SDE35 n° OPCT-00256 en date 12 décembre 2023 déterminant la participation financière de la Ville de Dinard pour les travaux d'effacement de réseaux sur l'avenue Edouard VII tranche 1,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Travaux du 15 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1er : Approuver l'avenant n°1 à la convention du SDE35 n° OPCT-00256, annexé à la présente délibération, actant le recalcul de la participation de la collectivité pour les travaux d'effacement des réseaux aériens de l'avenue Edouard VII tranche 1 pour un montant total de 542 698,19 €TTC, soit une augmentation de 9 789,93 €TTC.

Article 2 : Autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom de la Ville, tous les documents afférents à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260701-DEL_2026_116-DE

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 1er juillet 2026

La secrétaire de séance

Nathalie ROBLOT

MAIRIE DE DINARD
ILLE-ET-VILAINE

Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 2 JUIL. 2026 et affichée en Mairie, le 2 JUIL. 2026